

EN RÉSUMÉ

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Responsable de secteur d'aide à domicile
- Secrétaire coordinatrice
- Coordinateur de services associatifs
- Assistant administratif
- Responsable d'un service d'action sociale
- Technicien conseil (CAF / MSA / CPAM)
- Assistant mandataire judiciaire
- Gestionnaire mutuelle

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du baccalauréat
- Justifier de 3 ans d'expériences professionnelles quelque soit le domaine
- Rechercher une entreprise de formation
- Entretien de positionnement et de projet
- Admission après étude du dossier scolaire et entretien de motivation, réponse sous 20 jours ouvrables

EXAMEN

- Diplôme de l'Éducation Nationale de niveau 5
- Nécessité de suivre le parcours complet (dispense d'épreuves possible selon le cursus antérieur, nous consulter)
- RNCP : N°5297 - Certif info : N°53410

POURSUITES D'ÉTUDES

- Licence professionnelle dans le domaine sanitaire et social
- Bachelor
- Concours (éducateur, assistante sociale)

UN TREMPLIN POUR...

- Des postes à responsabilités dans les secteurs sanitaire et social

QUELQUES CHIFFRES (1) (3)

- 91% de réussite à l'examen en juin 2019 (20 reçus sur 22 présentés)
- 100% de persévérance (2) en formation sur l'année scolaire
- 6 mois après la formation : 11% en poursuite d'étude, 87,5% de taux d'emploi (4), 100% exercent un métier en lien avec leur formation

TARIFS (1)

- Formation gratuite sauf pour les adultes, mais dans ce cas possibilité de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter.
- Frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration...) nous consulter.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap



SITE DE FORMATION

MFR IREO ST FULGENT
02 51 42 63 90
ireo.st-fulgent@mfr.asso.fr
www.formation-alternance-stfulgent.com

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL (SP3S)

de
1 à 2
ans

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



DURÉE

- Rentrée en septembre ou juin
- De 32 à 35 semaines à la MFR sur 2 ans
- De 17 semaines en entreprise par an



RYTHME D'ALTERNANCE

- 1 à 2 semaines à la MFR
- 1 à 2 semaines en entreprise



STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex : formation pour adultes...)

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Gérer la demande et le besoin de l'utilisateur
- Organiser et promouvoir les activités de la structure
- Gérer et animer des équipes

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Les institutions et les réseaux
- Les publics
- Les prestations et les services
- Les techniques de l'information et de la communication
- Les relations de travail – gestion des ressources humaines
- Les techniques de gestion administrative et financière
- La méthodologie appliquée aux secteurs sanitaire et social.

MOBILITE INTERNATIONALE pour la formation en 2 ans :

- Séjour d'étude d'une semaine à l'étranger ou pays anglophone

ENSEIGNEMENT GENERAL :

- Culture générale et expression
- Anglais

MODALITES PEDAGOGIQUES (1)

LA FORMATION EN ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- EHPAD, Association d'accompagnement pour les personnes handicapées, Association et entreprise de Services à la Personne, Service de protection des majeurs, Mission locale, Clinique et hôpital, Organisme de sécurité sociale (CAF, CPAM), CCAS, Collectivité territoriale, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Banque de France, Service surendettement, Services enfance jeunesse, Maisons de quartier, Mutuelles.

ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR LE JEUNE EN ENTREPRISE

- Accueillir et orienter le public demandeur vers les services et prestations.
- Analyser les besoins du public.
- Informer et communiquer l'accès aux droits.
- Organiser et gérer la mise en œuvre de services et prestations.
- Contribuer au système d'information et promouvoir les activités de son établissement.

(1) Détails et mise à jour le site Internet de la MFR

(2) Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

(3) Les chiffres concernent la dernière année scolaire

(4) Le taux d'emploi est calculé sur la somme des actifs (ceux qui sont en emploi + ceux qui cherchent un emploi). Ne sont pas comptés ceux en formation.